

COMMUNIQUE DE PRESSE

Poitiers, le 22/03/2023

Renforcement du réseau de détection et de suivi du loup en Vienne Formation des correspondants du Réseau Loup

Le loup gris (*Canis lupus*) appartient à la famille des canidés comme le chien ou le renard.

Cette espèce protégée a recolonisé la France depuis le début des années 1990, à partir de la population italienne. Elle est maintenant présente de manière régulière dans une cinquantaine de départements du Sud-Est de la France, d'Auvergne Rhône-Alpes, de Bourgogne Franche-Comté, d'Occitanie, de Nouvelle-Aquitaine, du Grand-Est mais aussi en Normandie.

Ses capacités de déplacement étant très importantes, la présence d'individus souvent seuls est occasionnelle dans les départements qui constituent ses fronts de colonisation depuis le massif central et les Alpes.

En Nouvelle-Aquitaine entre 2019 et 2022 de multiples cas de présence occasionnelle d'individus ont pu être détectés. Ce fut le cas en Charente-Maritime en 2019, en Charente en 2020 et en Dordogne en septembre 2021.

En mars 2021 était découverte une dépouille de loup (mâle subadulte italo-alpin) dans le sud-est de la Vienne, suivie d'une observation au sud-est de Poitiers en novembre de la même année.

On comptabilise ainsi en Nouvelle-Aquitaine, deux territoires qualifiés de « zone de présence permanente » du loup, le Plateau de Millevaches (19-23-87) et le Béarn (64).

Un « Plan national Loup et activités d'élevage » a été adopté par les Ministres de l'écologie et de l'agriculture, visant à assurer la viabilité de l'espèce en France tout en protégeant mieux les troupeaux.

Ce plan loup a pour objectif d'élaborer une méthode de gestion de l'espèce, fondée sur une meilleure connaissance de celle-ci et de ses modes de vies, pour mieux la protéger et permettre également la protection du bétail domestique.

Contact presse
Cabinet du préfet
Bureau de la communication
interministérielle

Mél pref-communication@vienne.gouv.fr:
86000 Poitiers

7, place Aristide Briand





PRÉFET DE LA VIENNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



L'OFB est responsable de l'organisation de ce suivi, par le recueil et l'analyse des données, au travers de son réseau multi-partenarial de « Correspondants Réseau loup » qui compte 5 000 personnes en France.

Dans ce contexte, l'OFB et la Préfecture de la Vienne ont mis en place les 22 et 23 mars 2023 à Poitiers dans les locaux de la Fédération départementale de pêche et de protection des milieux aquatiques, deux journées de formation sur le loup à destination d'acteurs du territoire aux profils variés (voir liste des structures formées en fin du document).

Les objectifs de cette formation sont les suivants :

- Comprendre les objectifs et le fonctionnement du Réseau Loup, son action, ses missions,
- Acquérir des connaissances de base sur l'espèce, adaptées au suivi de sa population,
- Savoir agir face à la découverte d'indices de présence (recueil, transmission),
- Connaître la procédure de constat de dommage,
- Connaître les enjeux liés à la gestion de l'espèce et les dispositifs organisés par l'État et ses partenaires (protection, dérogations aux tirs...).

Au terme de ces deux journées, ce sont un peu plus de 30 correspondants supplémentaires du « Réseau Loup » départemental coordonnés par l'OFB qui sont désormais en place et savent agir en cas de découverte d'indices de présence ou de suspicion de présence du Loup dans le département.

Ces indices de présence peuvent-être des observations visuelles avec ou sans photos, des empreintes, des proies sauvages ou domestiques...

Ainsi, pour toute observation suspecte de grand canidé, prédation sur animaux sauvages ou suspicion de dommage sur bétail domestique, contacter rapidement le numéro dédié (05.49.03.13.39 ou ddt-loup-signalement@vienne.gouv.fr).

Contact presse

Cabinet du préfet

**Bureau de la communication
interministérielle**

Mél pref-communication@vienne.gouv.fr:
86000 Poitiers

7, place Aristide Briand



www.vienne.gouv.fr



PRÉFET DE LA VIENNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



En cas de suspicion de responsabilité du Loup dans un dommage sur troupeau domestique, seuls les agents de l'OFB sont habilités à intervenir. Voici quels sont les bons réflexes à adopter pour rendre efficace leur constat :

- contrairement à l'habitude, ne pas faire enlever les cadavres des animaux par le service d'équarrissage,
- protéger les cadavres des charognards (les couvrir avec sac, bâches, pierres),
- localiser l'ensemble des cadavres,
- isoler les animaux blessés du reste du troupeau,
- ne pas déplacer les animaux morts, sauf nécessité sanitaire absolue,
- relever le numéro d'identification complet de chaque animal tué ou blessé et les caractériser (âge, poids, destination...).

En savoir plus sur le Loup et ses indices de présence : www.loupfrance.fr

Contact presse

Cabinet du préfet

**Bureau de la communication
interministérielle**

Mél pref-communication@vienne.gouv.fr:
86000 Poitiers

7, place Aristide Briand





**PRÉFET
DE LA VIENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Formation des correspondants du Réseau Loup Liste des structures formées

- DDT
- OFB
- Gendarmerie
- Lieutenants de louveterie
- Chambre d'agriculture et organisations professionnelles agricoles
- Fédération des chasseurs
- ONF
- CNPF
- Alliance Forêt Bois
- Associations de protection de l'environnement : Vienne Nature, LPO, CEN
- GDS
- Fédération de pêche
- Communauté de Communes Vienne et Gartempe
- Lycée professionnel agricole de Montmorillon
- Vétérinaires

Contact presse

Cabinet du préfet

**Bureau de la communication
interministérielle**

Mél pref-communication@vienne.gouv.fr:
86000 Poitiers

7, place Aristide Briand

